



COMMUNIQUÉ

POURQUOI LE PROJET DE SURFPARK À CANÉJAN EST ILLÉGITIME

Une réunion publique est organisée par le collectif NON au surfpark à Canéjan le 28 mars à 20h à Canéjan pour informer les habitants sur le projet.

Une récente enquête montre que 64% des habitants sont opposés au projet, pour 10% seulement qui y sont favorables. La population n'a jamais été consultée et a été très tardivement informée alors que le surfpark consommerait 41 à 55% de l'eau potable de la commune. En minimisant les chiffres de consommation d'eau, les promoteurs ont évité une étude d'impact et l'enquête publique associée mais aussi la saisine de la commission locale de l'eau. Contrairement à ce qu'il affirme, le maire de Canéjan aurait pu communiquer sur le projet bien avant la signature du permis de construire sans enfreindre le secret de l'instruction. Le collectif demande à la municipalité d'augmenter le prix de l'eau potable pour le surfpark à un prix réellement rédhibitoire et l'enjoint à solliciter l'avis de la commission locale de l'eau. Enfin, elle l'appelle à bloquer toute tentative des promoteurs de démarrer les travaux durant le procès.

Rappel des faits : Le 27 février 2023, le maire de Canéjan, M. Bernard Garrigou, signait un permis de construire pour un projet de surfpark consistant en deux méga-piscines à vague pour le surf, qui serait le 1^{er} en France. Par la suite, deux associations de protection de la nature, la Sepanso Gironde et Surfrider Foundation, ont attaqué le permis de construire en justice, soutenues par le Collectif Canéjan en Transition. Le procès est en cours.

Le plus grand **secret** a entouré la gestation de ce projet qui changerait profondément le caractère des communes de Canéjan et de Cestas, en faisant une destination touristique majeure. Le surfpark serait construit dans une zone d'activité au caractère industriel et artisanal et non commercial. Il a donc dû être classé comme infrastructure sportive d'« intérêt collectif » pour le rendre compatible avec le PLU, un comble pour un projet commercial réservé à une minorité (~80€/h) et jamais discuté avec les habitants.

En minimisant considérablement les consommations en eau du surfpark (« **tout viendra de la pluie** »), les **promoteurs** ont évité que soit saisie la Commission Locale de l'Eau (Clé) qui

donne un avis sur les projets utilisant l'eau des nappes profondes réservée à l'alimentation en eau potable et actuellement surexploitées. Ils ont aussi évité une véritable étude d'impact et l'enquête publique associée. Et ils n'ont jamais à ce jour jugé utile de présenter directement le projet aux habitants.

La commune a attendu le 2 juin 2023 pour commencer à communiquer auprès des habitants sur le projet, prétextant du **secret de l'instruction** du permis de construire. Or deux arrêtés préfectoraux concernant le projet avaient été rendus publics le 8 avril et le 5 juillet 2022, bien avant la délivrance du permis, qui auraient permis d'informer la population de l'existence du projet. Une plus grande publicité aurait sans doute permis de déposer un recours contre l'étude environnementale. Fin 2023, la commune a annoncé augmenter de 2€ le mètre cube d'eau à partir des 15 000m³ annuel, une mesure loin de décourager les promoteurs, sachant que les coûts de fonctionnement de ces surfparks sont de plusieurs millions d'euros par an. Suite à la contre-étude des associations transmise au tribunal en janvier, le maire a annoncé avoir demandé au juge administratif **une expertise** sur la consommation d'eau du surfpark.

L'opposition au projet est très forte. La pétition a dépassé les **62 500 signatures**, et un sondage effectué récemment auprès de 138 personnes sur les communes de Canéjan et Cestas a montré que, parmi ceux au courant du projet (N=100), **64% y étaient opposés** et seulement 10% favorables, les autres ne se prononçant pas. Les motifs pour s'opposer à ce projet, outre l'absence de transparence dénoncée ci-dessus, sont nombreux :

- 1) Des **nuisances** pour les riverains : trafic automobile (~300 000 visiteurs par an) en l'absence de transports en commun, parking sous-dimensionné, haut-parleurs, bruit et vibrations des moteurs, événements (concerts, shows, compétitions). Une association de riverains de Cestas (120 familles) a voté à l'unanimité une motion contre le surfpark lors de son AG ;
- 2) Un impact non évalué des **vidanges** des bassins et autres rejets sur la rivière Eau Bourde et ses zones humides et le dérangement de la faune due à la surfréquentation des abords du site ;
- 3) Des **risques sanitaires** pour les surfeurs : 4 parlementaires girondins ont demandé au ministre de la santé une réglementation plus contraignante pour ces surfparks, et la Fédération Française de Surf a retiré son soutien ;
- 4) Une **consommation d'eau** considérable : le surfpark gaspillerait près de la moitié de l'eau potable actuellement consommée à Canéjan, l'équivalent de 50 à 70 piscines olympiques, selon une récente étude indépendante. Canéjan est située dans une zone à risque de l'aquifère et depuis 3 ans, l'unité de gestion de l'eau à laquelle appartient Canéjan dépasse le volume maximum prélevable. La limite autorisée par la préfecture pour la commune serait également dépassée. Or le quota fixé par la préfecture devait permettre d'absorber la croissance démographique de la population (↑7000 habitants prévus en 2035).